

Elevage

EXPÉRIMENTATION

BIODIVERSITE

PRATIQUES

Territoire

Département de la Haute-Savoie
Plateau des Bornes

Structure Porteuse
Syndicat Mixte du Salève



Agriculteurs concernés : 25

Partenaires

- Communes : Groisy, Arbusigny, Eteaux, La Muraz, Evires, Pers-Jussy, La Chapelle Rambaud, Menthonnex en Bornes, Vovray en Bornes, Villy le Bouveret.
- Conseil Départemental Haute-Savoie
- ASTERS: Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles 74
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- Association Agriculteurs GlièresSalève Mandallaz
- Conseil Savoie Mont blanc
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Crédit Agricole des Savoie

Contact

Bénédicte
CAZERGUES
Chargée d'études Eau
04 79 70 79 91
06 87 29 99 26

benedicte.cazergue@
smb.chambagri.fr



CONCILIER AGRICULTURE ET PRESERVATION DES ZONES HUMIDES SUR LE PLATEAU DES BORNES



Origine

Suite à un travail d'animation réalisé par ASTERS, dix communes du Plateau des Bornes et le département de la Haute-Savoie sont à l'initiative du Contrat de territoire du Plateau des Bornes 2016 - 2019. Ce contrat a pour objectifs d'accroître la connaissance sur les espaces naturels sensibles, de renforcer leur préservation ainsi que de développer un axe de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Non sollicitée au début de la réflexion, la Profession Agricole s'est mobilisée pour y être associée et siège au Comité de Pilotage. Le cœur du contrat porte sur la préservation des 21 zones humides identifiées comme prioritaires pour la mise en œuvre d'actions de reconquête et d'entretien. Une quinzaine d'entre elles sont des surfaces exploitées par l'agriculture. Une action spécifique a été construite sur la base d'une analyse fine des pratiques et de la place des parcelles concernées dans le système global d'exploitation pour renforcer l'impact de la démarche. Elle s'articule avec d'autres projets, qui concernent tout ou partie du périmètre du territoire: le Projet Agroenvironnemental et Climatique Arve Porte des Alpes et le Contrat Vert et Bleu Arve Porte des Alpes.



Objectif

Analyser les pratiques des agriculteurs, exploitant sur ou à proximité des zones humides prioritaires du Contrat de territoire et les adapter si besoin, tout en préservant la cohérence des systèmes d'exploitation.

Etapes du projet

Fin 2016

- Construction de la méthode
- Ciblage des exploitations
- Mobilisation des partenaires
- Ingénierie financière

Avril 2017

- Mobilisation des exploitations: courrier, prise de rendez-vous
- Travail technique ASTERS et Chambre sur les préconisations adaptées aux zones humides selon leur état écologique

Mai - Été 2017

- Réalisation des diagnostics DIALOG
- Contractualisation des MAEC pour les agriculteurs concernés

Octobre 2017

- Recherche de volontaires pour l'entretien de zones humides ré-ouvertes par ASTERS(Contrat vert et bleu)

Et demain ?

- Suivi des pratiques des exploitations enquêtées à N+1
- Analyse (changements, freins)
- Capitalisation et note de synthèse

Hiver 2017-2018

- Conventions et mise à disposition des pneus basse pression par ASTERS
- Accompagnement individuel par ASTERS sur la fauche des marais

Décembre 2017

- Valorisation collective des résultats et partage d'expériences.
- Synthèse des diagnostics et des engagements.

Novembre 2017

- Retour individuel aux exploitations : bilan des pratiques et préconisations
- Réunion pneus basse pression.

Clefs de réussite

Qualité du dialogue entre les partenaires
Implication locale des agriculteurs
Une approche globale pour rechercher des leviers adaptés au fonctionnement des exploitations
Complémentarité entre temps collectifs et temps individuels
Une synergie entre programmes
Du temps d'émergence.

Points de vigilance

Complexité de l'ingénierie financière.
Mobilisation des agriculteurs sur la durée.
Messages pédagogiques à construire en fonction des différents publics cibles (élus, citoyens, grand public)
Maîtrise de la méthode en mode gestion de projet



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Vous avez des projets collectifs à promouvoir ?
Contactez-nous !

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Agrapole – 23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07